

ANNEXE 8 – LISTE DE DIFFUSION

Scrutins du 24 mars 2020

UTILISATION DES LISTES DE DIFFUSION D'UBFC DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Composante :
Nom :
.....	Tél. professionnel :
Prénom :
.....	Mail :
Corps :
Grade :

représentant(e) d'une liste de candidats qui sera présentée pour les élections des représentants des personnels et des usagers d'UBFC au conseil d'administration et au conseil académique d'UBFC, le cas échéant, intitulé de la liste ou organisation syndicale représentée :

.....
.....
.....

demande l'autorisation, sous réserve de respecter les engagements ci-dessous, d'envoyer des messages à caractère électoral aux électeurs d'UBFC au moyen des listes de diffusions suivantes, créées spécifiquement pour le scrutin du 24 mars 2020 :

- Personnels enseignants-chercheurs et enseignants : electeurs-ec@ubfc.fr
- Personnels BIATSS : electeurs-biatss@ubfc.fr
- Usagers : electeurs-etudiants@ubfc.fr


Dans ce cadre, je m'engage :

- à déposer une liste de candidats pour le scrutin ;
- à ne diffuser que des messages à caractère électoral relatifs au scrutin, à partir de l'adresse email précisée dans le cadre ci-dessus ;
- si je représente une organisation syndicale, à n'utiliser que les listes précisées ci-dessus afin de communiquer des messages à caractère électoral (à l'exclusion des listes de diffusion réservées à l'information syndicale) ;
- à ne pas utiliser abusivement cette possibilité de communication qui doit rester compatible avec les exigences de bon fonctionnement du réseau informatique et ne pas entraver l'accomplissement du service.

Dans le respect de règles de sécurité du système d'information, les messages électoraux envoyés par ce biais parviendront à leurs destinataires sans blocage ni lecture par un tiers. Toutefois, la taille de chaque message (incluant les pièces attachées) ne devra pas dépasser 1 Mo.

Les messages envoyés n'offriront pas la possibilité de désabonnement pour chaque destinataire.

Par ailleurs, UBFC révoquera la présente autorisation en cas de non-respect de tout ou partie des présents engagements.



L'autorisation est accordée à compter du lendemain de la transmission par mail à UBFC (elections@ubfc.fr) d'un exemplaire de la présente signée par le bénéficiaire.

Pour le bénéficiaire	Pour UBFC
Date :	Reçu le :
Signature :	Autorisation accordée le
	L'Administrateur provisoire : M. Luc JOHANN